

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU SÉNÉGAL

LOI 2024 - 14 DU 18 SEPTEMBRE 2024

BRIEF AUX CHAINES TV

PRIX NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME 2025

Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH – Sénégal)

Thème : « La promotion des droits et la protection de l'enfant : enjeux, défis et perspectives »
Date : 10 décembre 2025
Lieu : Sorano
Organisateur : CNDH du Sénégal
Contact presse : Adama BITEYE
contact@cndh.sn +221 77 722 16 24

1. Objectif du brief

Ce document vise à fournir aux rédactions et producteurs audiovisuels les informations essentielles sur le Prix National des Droits de l'Homme, afin de faciliter la préparation d'émissions, reportages, interviews et sujets dédiés à cet événement majeur de la vie démocratique et citoyenne du Sénégal.

2. Contexte général

Chaque 10 décembre, le monde célèbre la Journée internationale des droits de l'Homme, marquant l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948).

À cette occasion, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) du Sénégal lance, pour la première fois, le Prix National des Droits de l'Homme, une

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU SÉNÉGAL

LOI 2024 - 14 DU 18 SEPTEMBRE 2024

distinction symbolique annuelle qui reconnaît les acteurs et initiatives œuvrant pour la promotion et la protection des droits humains dans le pays.

Cette première édition 2025 mettra un accent particulier sur les droits de l'enfant, dans un contexte marqué par des défis persistants : mendicité, enfants de la rue, exploitation, violences, difficultés d'accès à l'éducation et à l'état civil.

3. Enjeux et objectifs du Prix

- Reconnaître et honorer des individus, organisations ou institutions exemplaires dans la défense des droits humains.
- Mettre en lumière les efforts concrets de protection des enfants au Sénégal.
- Encourager la culture de la dignité, de la citoyenneté et de la solidarité.
- Sensibiliser le grand public aux défis actuels liés aux droits de l'enfant.

4. Axes éditoriaux proposés aux médias

Les télévisions intéressées peuvent aborder le sujet à travers différents formats :

Magazine ou plateau-débat : Discussion sur la situation des droits de l'enfant au Sénégal, avec des experts, membres du jury ou représentants de la CNDH.

Diffusion de la cérémonie : Retransmission ou couverture de l'événement du 10 décembre.

5. Points de communication clés

- **Le Prix National des Droits de l'Homme est une première dans l'histoire du Sénégal.**
- **Il s'agit d'un outil de reconnaissance et de plaidoyer en faveur des droits humains.**

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU SÉNÉGAL

LOI 2024 - 14 DU 18 SEPTEMBRE 2024

- **L'édition 2025 met l'accent sur la protection des enfants, pilier de l'avenir national.**
- **La CNDH agit dans le cadre de son mandat de promotion, protection et prévention des droits humains.**
- **L'événement traduit la prise en charge des droits dans l'Agenda National de Transformation Sénégal 2050**

6. Processus de candidature

La CNDH lance un appel public à candidatures ouvert du 3 octobre au 15 novembre 2025.

Les candidatures peuvent être déposées de trois manières :

- En personne au siège de la CNDH (Point E, Rue de Ziguinchor, villa n°402623, Dakar).
- Par courrier postal recommandé avec accusé de réception.
- Par voie électronique à : contact@cndh.sn

Un récépissé est délivré pour tout dépôt.

Tout dossier incomplet ou hors délai est automatiquement rejeté.

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU SÉNÉGAL

LOI 2024 - 14 DU 18 SEPTEMBRE 2024

7. Qui peut candidater ?

Deux grandes catégories de participants sont éligibles :

- 1- Les personnes physiques sénégalaises, engagées activement dans la défense des droits humains.
- 2- Les organisations de la société civile, légalement constituées au Sénégal : ONG, associations, réseaux, coalitions, organisations communautaires de base, etc.

8. Contenu du dossier de candidature

Le dossier doit comporter :

- Une requête signée adressée au Président du Jury.
- Une fiche de candidature (téléchargeable sur le site de la CNDH).

Des pièces justificatives selon le profil :

Pour les organisations : statuts, règlement intérieur, liste du bureau, description du projet.

Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité, CV, motivation et preuves d'activités menées.

Une présentation détaillée du projet ou des activités : objectifs, cibles, résultats, impacts, indicateurs concrets·

10. Critères d'éligibilité et de sélection

Les projets et actions proposés doivent :

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU SÉNÉGAL

LOI 2024 - 14 DU 18 SEPTEMBRE 2024

❖ Être principalement réalisés au Sénégal ;

- ❖ Être initiés et mis en œuvre directement par le candidat ;
- ❖ Faire preuve d'innovation, de pertinence et d'impact concret ;
- ❖ Apporter des solutions durables aux problématiques de droits humains.

Le jury pluridisciplinaire (composé d'universitaires, magistrats, acteurs de la société civile, journalistes et avocats) évalue chaque dossier selon quatre critères principaux :

1. Innovation (originalité de l'approche)
2. Pertinence (adéquation avec les besoins en droits humains)
3. Efficacité (résultats et impacts mesurables)
4. Durabilité (capacité à maintenir les effets positifs dans le temps)

11. Sélection et distinctions

Après tri administratif par le secrétariat technique, le jury évalue et classe les candidatures sur la base d'une grille de notation pondérée.

Les trois distinctions remises sont :

- 1- Prix national des droits de l'Homme (1er lauréat)**
- 2- Médaille d'excellence des droits de l'Homme (2e lauréat)**
- 3- Médaille de mérite des droits de l'Homme (3e lauréat)**

Une valeur financière symbolique accompagne chaque distinction selon les ressources mobilisées.